

LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

DIRECTION FINANCIERE

N° 849/2024

DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRES DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DE  
VAUCLUSE AU TITRE DU  
DISPOSITIF  
« SOUTENIR LES  
EVENEMENTS OU  
MANIFESTATIONS  
RENFORCANT  
L'ATTRACTIVITE DU  
TERRITOIRE »  
POUR LA MANIFESTATION  
« LA JAVA DU COCHON  
2025 »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 30 novembre 2021 ;

VU la délibération 477-2023 du Conseil Municipal d'Orange du 12 juin 2023 donnant délégations dudit Conseil Municipal au Maire ;

VU le dispositif de financement du Conseil Départemental de Vaucluse « Soutenir les événements ou manifestations renforçant l'attractivité du territoire » ;

CONSIDERANT que la manifestation « La Java du cochon 2025 » est éligible à cette subvention ;

CONSIDERANT qu'il convient de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Vaucluse d'un montant de 13 000.00 € représentant 20.00 % du montant total des dépenses prévisionnelles.

- DECIDE -

**Article 1 :** De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Vaucluse d'un montant de 13 000.00 € correspondant à 20.00 % du montant total des dépenses prévisionnelles s'élevant à 65 000.00 € TTC pour ladite manifestation.

**Article 2 :** Le Maire et le Comptable public assignataire du SGC de Vaison La Romaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3 :** La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et publiée au registre des décisions.

**Article 4 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois.

Orange, le 16 décembre 2024



Le Maire,  
Yann BOMPARD